

Lorsque nos enfants nous ont posé la question "c'est quoi un Maire ?"

Il nous a paru intéressant de proposer à tous les enfants une page avec quelques éléments de réponse.

La Commune, Le Maire et

la mairie expliqués aux

enfants !

## 1 Qu'est-ce qu'une Commune ?

La Commune regroupe, souvent depuis très longtemps, les habitants d'un village ou d'une ville. Ceux-ci sont liés par des intérêts communs. Ils dépendent tous d'une même mairie, siège de l'administration de leur commune.

Les communes ont toutes des mairies, qui sont généralement situées en cœur de ville et facilement accessibles.

## **2** Combien y'a-t-il de communes en France ?

La France ne compte pas moins de 36 782 communes (au 1<sup>er</sup> mars 2007) !

C'est le pays européen qui en compte le plus. Regarde chez certains de nos européens pour comparer : en Allemagne, on compte environ 8 500 communes, en Italie 8 013 et en Espagne 8 109...

La taille et le nombre d'habitants de la commune peuvent être très variables : certaines sont minuscules avec seulement quelques dizaines d'habitants.

D'ailleurs, 9 communes sur 10 ont moins de 2 000 habitants.

Paris, Capitale de la France, est la commune la plus peuplée, et accueille plus de deux millions d'habitants.

## **3** Sais-tu combien de communes regroupe ton département ? Et à quelle période les mairies ont été construites ?

L'Aisne compte 816 communes.

Les Mairies ont été construites au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, après la révolution française.

## **4** Comment devient-on Maire ?

Tout d'abord... Pour être éligible, il faut :

- avoir au moins 18 ans
- être de nationalité française ou avoir la citoyenneté d'un état membre de l'Union Européenne
- être de nationalité d'un état membre de l'Union Européenne
- être électeur dans la commune ou y payer des impôts
- bénéficié de ses droits civiques, c'est à dire ne pas avoir commis d'infraction grave
- ne pas avoir été frappé de faillite, condamnation ou interdiction
- n'exercer aucune activité incompatible selon la loi avec la fonction de maire

## **5** Pour être électeur, il faut :

- avoir 18 ans
- être de nationalité française ou avoir la citoyenneté d'un état membre de l'Union Européenne
- bénéficier de ses droits civiques
- être inscrit sur les listes électorales de sa commune avant le 31 décembre de l'année qui précède l'élection

En bref : Les habitants d'une commune sont des citoyens. "Citoyen" vient du mot "Cit" qui signifie "ville". Un citoyen peut profiter de ses droits civils et politiques, comme par exemple le droit d'être élu.

## **6** Pour combien de temps le Maire est-il élu ?

La durée du mandat d'un Maire est de 6 ans !

## **7** Le maire est l'élu d'une commune à l'issue des élections municipales qui ont lieu généralement au mois de mars.

Lors des élections municipales (toujours le dimanche), les habitants de toutes les communes de France désignent leurs conseillers municipaux. Le nombre de conseillers varie suivant l'importance de la commune. A Ressons le Long, commune de 797 habitants, il y a 15 conseillers municipaux.

Pour se présenter aux élections municipales, les candidats doivent appartenir à une "liste" qui regroupe des hommes et des femmes partageant les mêmes idées : c'est ce que l'on appelle "un scrutin de liste" !

## **8** Comment les Conseillers Municipaux sont-ils élus ?

Les conseillers Municipaux sont élus au suffrage universel direct, c'est à dire qu'ils sont directement élus par les citoyens de la commune. C'est ensuite les conseillers municipaux qui élisent le Maire et ses adjoints.

*En résumé : Le Maire est élu par le Conseil Municipal et les membres du Conseil Municipal sont élus par les habitants.*

## 9 Quel est le rôle du Maire ?

Le Maire assure deux fonctions principales :

1 : Il est le représentant de l'Etat dans la commune. A ce titre, il est chargé de la publication et de l'exécution des lois, ainsi que de l'application des mesures de sureté générale. Il est chargé de l'organisation des élections.

- Il est également officier d'Etat-Civil, ce qui lui permet d'enregistrer les naissances, les décès et de célébrer les mariages.

2 : Il dispose d'un pouvoir de police et peut prendre des mesures pour faire assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique de la commune. Il est en même temps le chef de l'administration communale.

- Il est le chef hiérarchique des agents communaux : il les nomme, fixe leurs actions et peut les sanctionner.

- Il est également chargé de la préparation et de l'exécution des délibérations du Conseil Municipal et exerce un certain nombre de pouvoirs que celui-ci lui a donné.

## 10 Etre Maire, est-ce un métier?

Etre Maire n'est pas considéré comme une profession, même si cela prend beaucoup de temps !

Le Maire et ses adjoints reçoivent cependant chaque mois une somme d'argent, une "indemnité de fonction" qui est une compensation pour leurs journées de travail, en plus de leur activité professionnelle.

Il va de soi que le Maire ne peut exercer seul ces responsabilités. C'est pourquoi il en délègue une partie à ses adjoints !

Il reste cependant le principal acteur de la vie communale et peut-être comparé au dirigeant d'une grande entreprise.

# 11 Que porte le Maire au cours des cérémonies officielles et publiques ?

Le Maire porte une écharpe tricolore avec glands à frange d'or, et ses adjoints (quand ils le représentent) portent une écharpe tricolore avec glands à frange d'argent.

# 12 Dans toute commune, quelle que soit son importance, la mairie est tenue par la loi d'assurer un certain nombre de services. Ces services obligatoires sont :

- l'état-civil
- l'enseignement
- la sécurité
- l'aide sociale
- l'entretien des voies communales
- l'organisation des élections

**D'autres services ne sont rendus aux administrés que lorsque le Conseil Municipal en a décidé ainsi, en fonction des besoins de la population. Ils peuvent être variés : sports, fêtes, culture, musées ...**

# 13 Dans un certain nombre de cas, on doit obligatoirement s'adresser aux services de la mairie, par exemple pour :

- faire délivrer un extrait d'acte de naissance, de mariage ou de décès
- se marier (formalités à remplir avec publication des bans annonçant le mariage et la cérémonie 10 jours à l'avance)
- déclarer la naissance d'un enfant
- déclarer un décès
- consulter le cadastre et le plan local d'urbanisme
- s'inscrire à l'école communale

# **14** Les agents municipaux sont chargés du bon fonctionnement des services de la Mairie.

On peut avoir besoin de leurs services lorsque l'on rend à l'Hôtel de Ville pour effectuer des démarches.

Mais on peut aussi les rencontrer chaque jour, hors de la mairie : ce sont eux qui entretiennent la voirie (c'est à dire les rues et les trottoirs), les espaces verts (c'est-à-dire les jardins publics, les pelouses, les arbres...), qui proposent des animations et des loisirs dans les équipements de quartiers (salle ou terrain de sport par exemple).

Source d'inspiration : Ville de Caen